

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-12-DEL-384

OBJET :
FINANCES -
AUTORISATION
D'ENGAGER, DE
LIQUIDER ET DE
MANDATER
CERTAINES
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2024 DE LA VILLE

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES :
33

VOTANTS : 33

Le 12 DECEMBRE 2023 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 4 DECEMBRE 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Mme Pamela BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Monsieur KERIGNARD Sophie, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0

OBJET : FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1612-1,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines du 27 novembre 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local qui s'attache à ce que certaines dépenses d'investissement puissent être engagées, liquidées et mandatées avant que le budget de l'année 2024 ne soit voté,

CONSIDÉRANT que les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023 après décisions modificatives aux chapitres 20, 21, 204 et 27, s'élevaient à 8 298 598,44 €, le quart étant de 2 074 649,61 €,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité avec 16 voix pour, 17 voix contre et 0 abstention (pour : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI ; contre : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI).**

REFUSE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2024 les crédits d'investissement ci-après :

CHAPITRE	BP 2023	OUVERTURE PAR ANTICIPATION PROPOSEE	OBSERVATIONS
20 - Immobilisation incorporelles	342 588,44 €	85 647,11 €	Acquisition du nouveau logiciel CIRIL RH et Finances. Renouvellement des logiciels et antivirus Frais d'études liés aux travaux.
21- Immobilisation corporelles	7 481 010,00 €	1 870 252,50 €	Construction du nouveau CTM, Travaux au Cosec, Travaux à la maison de la petite enfance, Aménagement pistes cyclables chemin des Picardes, Équipements sportifs au parc municipal, Travaux au Pôle culturel, Installation de panneaux photovoltaïques, Travaux dans les bâtiments communaux, Travaux de voirie, acquisition de matériel technique, matériel espaces verts, Acquisition véhicules, Acquisition de matériel informatique, Achat de terrain – Aménagement des bords de seine
204 – Subvention d'équipement versées	450 000,00 €	112 500,00 €	Attributions de compensation, surcharge foncière, Subvention rénovation façades et devantures.
27 – Autres immobilisations financières	25 000 €	6 250,00 €	Préfinancement terrains SAFER
TOTAL	8 298 598,44 €	2 074 649,61 €	

ARTICLE 2 : DE S'ENGAGER à voter au budget 2024 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire
Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>